

GEMAPI - KÉSAKO ?

La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations est une **compétence exclusive** et **obligatoire**, transférée de droit aux EPCI FP* et rendue obligatoire depuis le **1^{er} janvier 2018**.

Les missions, rendues obligatoires pour sa mise en œuvre, relèvent de quatre des douze **items** de l'**article L. 211-7** du Code de l'Environnement, à savoir les items **1,2,5** et **8**.

1

L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

2

L'entretien, l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal ou à ce plan d'eau

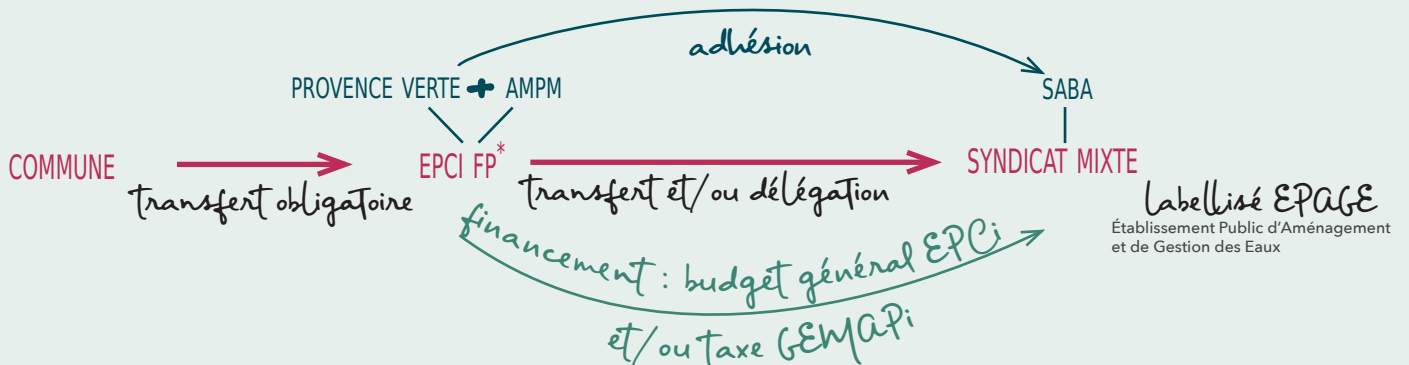
5

La défense contre les inondations et contre la mer

8

la protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques et de zones humides ainsi que des formations boisées

MÉCANISME À 3 ECHELONS



OBJECTIFS

Assurer un lien étroit et pérenne entre :

- les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme

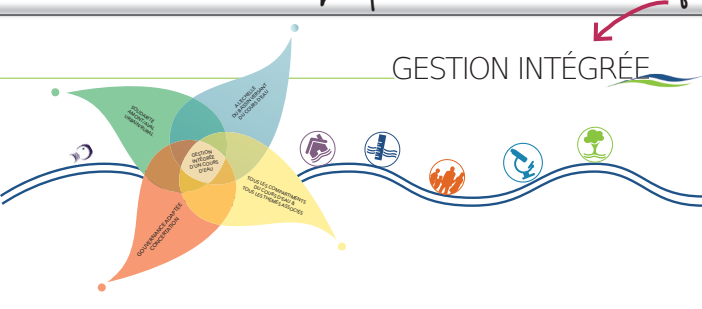
&

- la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Pour assumer la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Arc, **la Métropole AMP & la Communauté d'Agglomération Provence Verte s'appuient sur le SABA, labellisé EPAGE**, « Établissements Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux ».

Le **SABA** agit pour la **GEMAPI**, et pour bien plus encore !
La preuve ? Allez voir la fiche



TAXE GEMAPI ?

Les EPCI FP* ont la possibilité de lever sur leur territoire une taxe plafonnée à 40 €/habitant. La taxe GEMAPI d'AMPM s'élève en 2020 à 3 €/habitant.

* Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre

L'essentiel GESTION INTÉGRÉE

de l'eau & des milieux aquatiques

“ Penser la rivière de façon multiple avec une équipe pluridisciplinaire est un atout majeur. ”

DÉFINITION

La gestion intégrée d'un cours d'eau est un principe de gestion à l'échelle d'un bassin versant, qui intègre **toutes les composantes** de son fonctionnement, en incluant également les activités humaines.

Globale et solidaire, elle permet de traiter **toutes les dimensions** de l'eau : ressource, protection contre les inondations, milieux aquatiques, qualité de l'eau.

CŒUR DE MÉTIER

Depuis plus de 30 ans, la gestion intégrée constitue le cœur de métier des syndicats de rivières et de certaines collectivités.

RRGMA PACA

SOLIDARITÉ
AMONT/AVAL
URBAIN/RURAL

A L'ÉCHELLE
DU BASSIN VERSANT
DU COURS D'EAU

GESTION
INTÉGRÉE
D'UN COURS
D'EAU

TOUS LES COMPARTIMENTS
DU COURS D'EAU &
TOUS LES THÈMES ASSOCIÉS

GOUVERNANCE ADAPTÉE
CONCERTATION

OBJECTIFS

- Trouver des **solutions durables** pour que la rivière dans son ensemble (avec son lit, ses berges, sa végétation et son eau en amont et en aval) puisse être intelligemment et efficacement considérée comme **un maillon indispensable** du développement du territoire.
- Satisfaire tous les usages liés au cours d'eau aussi bien du point de vue du milieu naturel que des besoins anthropiques.

INGRÉDIENTS DE BASE

transversalité
connaissance des milieux
terrain
complémentarité
expertise scientifique
proximité
expertise technique

